



DECISION DE VOYAGE N° 04/2021-2022

Le proviseur du Lycée Jean Renoir de Munich,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21 ;
Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du Lycée Jean Renoir de Munich par le directeur de l'AEFE en date du 21/07/2021 ;
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 18/11/2021 ;

Décide :

Article 1 : Le voyage scolaire pour les élèves de CPa, CPb, CPc et CPe aura lieu à REGENSBURG (Allemagne) du 27/04/2022 au 29/04/2022.

Article 2 : le montant de la participation des familles est fixé à CENT CINQUANTE NEUF euros (159,00 €).

Article 3 : le montant de la participation de l'établissement est fixé à MILLE DEUX CENT SOIXANTE DOUZE (1 272,00 €).

Fait à Munich, le 18/11/2021

Le Proviseur

Alain HOUILLE